



La cité impériale première ville corse à signer la charte Pélagos

Fin décembre, Isabelle Moracchini, déléguée à l'environnement, a formalisé l'engagement de la municipalité auprès du préfet maritime de la Méditerranée, à Toulon

Il est des engagements symboliques qui transcendent les logiques de partis. L'année dernière, c'est à l'unanimité que le conseil municipal d'Ajaccio avait voté la volonté de la ville de s'inscrire dans la démarche Pélagos. Pour les élus ajacciens, il semble clair que la protection des cétacés et du milieu marin n'est ni de droite ni de gauche. Cette démarche, il fallait la concrétiser. Et c'est Isabelle Moracchini, déléguée à l'environnement qui a signé la charte Pélagos avec le vice-amiral d'escadre Yann Tainguy, préfet maritime de Méditerranée, à Toulon.

Ajaccio n'est pas la première commune corse à s'engager de manière aussi formelle. Mais c'est la seule de cette importance. Avant la cité impériale, cinq communes insulaires avaient adhéré à la charte, dans le courant de l'année 2010. Ajaccio emboîte donc le pas (chronologiquement) à Galeria, Barretali, Corbara, Calcatoggio et Belgodere.

Et si s'inscrire officiellement dans une charte de protection du milieu marin n'est - apparemment - pas trop contraignant, cela sous-tend une volonté permanente de faire une priorité de la protection de la nature.

« Pélagos c'est une gestion dynamique de la protection de l'environnement. C'est la même démarche que nous avons adoptée dans le cadre du grand site de la Parata », souligne Isabelle Moracchini.

« Nous avons la chance, à Ajaccio, d'avoir toute l'année, une colonie de grands dauphins. Et de nombreux cétacés passent dans le golfe. Il était logique que nous adhérons à cette charte », assure-t-elle.

Rôle pédagogique

Il n'incombera pas à la ville de mettre en place la protection des mammifères marins. Pas plus qu'elle n'est censée fournir un travail de recherche scienti-

fique. L'engagement des municipalités signataires se traduit en information du public et en pédagogie en direction des usagers de la mer.

« Nous allons faire en sorte que l'ensemble des plaisanciers et des usagers de la mer aient entre les mains le dépliant expliquant ce qu'est Pélagos. Afin qu'ils adaptent leur comportement à la préservation des mammifères marins... », explique Isabelle Moracchini.

Faire en sorte donc que les amoureux de la mer puissent profiter de la Méditerranée sans la détruire. En tablant principalement sur la sensibilisation. Un exercice d'équilibre subtil.

Mais pour Isabelle Moracchini, la démarche est globale. Elle s'inscrit dans la même dynamique que le classement de la Parata et des Sanguinaires.

« Nous avons déjà des activités d'éducation à l'environnement au travers de l'APIEU (atelier permanent d'initiation à l'environnement urbain). La démarche

Pélagos sera aussi relayée sur le grand site de la Parata, au travers de la future médiathèque de la mer », détaille la déléguée à l'environnement.

Dès les jours qui viennent, Ajaccio pourra arborer la bannière Pélagos notamment au port.

Sur le Tour de France

Et cette bannière sera visible pour des millions de téléspectateurs du monde entier puisqu'elle flottera cet été sur le site de la Parata.

« Comme le site est une arrivée du Tour en Corse, Pélagos sera forcément visible », note Isabelle Moracchini.

Il n'est un secret pour personne qu'Ajaccio veut absolument tourner son regard vers l'horizon maritime. Un pas supplémentaire a été franchi avec la signature de la charte Pélagos.

ISABELLE LUCCIONI
iluccioni@corsematin.com



Isabelle Moracchini.
(Photos Pierre-Antoine Fournil)

Dix années de lutte pour un projet qui inspire à l'étranger

Périmètre du sanctuaire marin "Pélagos"



La naissance de Pélagos remonte au début des années 80. Le sanctuaire des cétacés est né de la volonté des associations de défense de l'environnement qui avaient décidé de se battre contre l'utilisation des filets dérivants.

Le WWF, et le Rotary notamment avaient entamé une véritable campagne de lobbying auprès des gouvernements italiens et français pour faire interdire ce type de pêche qui décimait la population de cétacés (et notamment de dauphins) de la Méditerranée.

C'est l'Italie qui a, la première, adhéré à la démarche, suivie par Monaco et la France.

Il y a dix ans le sanctuaire naissait. 87500 km² entre la Côte d'Azur, l'Italie, la Corse et le Nord de la Sardaigne. Un havre de paix pour toutes les espèces de cétacés (au nombre de huit) qui fréquentent cette zone de la Méditerranée.

« C'est un écosystème de grande dimension. On estime que plus de 8500 espèces animales vivent dans cette zone. C'est cependant un milieu fra-

gile qu'il est essentiel de protéger, sans interdire les activités humaines... » rappelle Isabelle Moracchini.

Le travail des États et des chercheurs a donc été de trouver cet équilibre permettant une véritable activité sans détruire l'environnement méditerranéen.

Dix années après la création de Pélagos, les résultats sont tangibles. Les actions de sensibilisation débutent très tôt. Notamment dans les lycées maritimes et auprès des capitaines de navires, mais aussi en direction des pêcheurs.

Entre les inquiétudes des années 80 et 2012, un très long chemin a été parcouru. Jusqu'à impliquer les communes de bord de mer dans cette démarche de protection de l'environnement. Aujourd'hui des pays du monde entier s'intéressent à cet exemple de cohabitation possible entre l'homme et la nature. Quant aux communes elles signent une charte valable trois ans et évaluée au bout de deux années. Un plus en matière de protection de l'environnement.